



DEMANDE DE RACHAT

1. Partenaire

Nom du partenaire :
 N° de suivi commercial : N° portefeuille AXA :

2. Contrat

Nom du contrat : N° de contrat :

3. Souscripteur(s)

Personnes physiques

Premier souscripteur

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :
 Adresse de la résidence principale :
 Code postal : Ville :
 Pays :

Second souscripteur (en cas de co-souscription)

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :

ou

Personne morale

Dénomination sociale :
 Forme juridique :
 Objet social :
 Date de constitution : RCS :
 Adresse du siège social :
 Nationalité de la société :
représentée par (personne dûment habilitée) :
☐ M. ☐ Mme
 Nom et prénom du représentant légal :
 Agissant en qualité de :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 État civil :

4. Demande de rachat

J'ai pris connaissance que toute opération en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds. La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.
 Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

Rachat partiel

☐ Je souhaite procéder à un rachat partiel de mon épargne d'un montant de € (minimum indiqué dans la Proposition d'assurance valant Note d'information).
 Je demande que le montant du rachat partiel soit : ☐ au prorata ⁽¹⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
 Par défaut, si le rachat partiel concerne l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée, le montant du rachat partiel est brut.
 Je souhaite procéder à un rachat partiel : ☐ brut de tout prélèvement ☐ net de tout prélèvement

(1) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera/seront effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

4. Demande de rachat (suite)

Rachats partiels programmés (uniquement si prévu dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information)

- ☐ Je souhaite procéder à des rachats partiels programmés de mon contrat : ☐ au prorata ⁽²⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
Montant de mon rachat partiel programmé : € (minimum 150 €).
Selon la périodicité suivante : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle
À compter du 0 5 / / et jusqu'au 0 5 / / (inclus) [durée maximum 3 ans] **Date maximale autorisée :**

Les rachats programmés sont disponibles uniquement par virement (joindre un IBAN). En présence de rachats programmés, la mise en place de versements programmés n'est pas autorisée, et les versements programmés en cours sont arrêtés.

Les rachats partiels programmés peuvent être mis en place uniquement en Gestion libre et en Gestion sous mandat collective.

Les calculs des prélèvements fiscaux ou sociaux seront établis en fonction des plus-values globales de mon contrat en cours à la date de cette demande de rachat et ne dépendent pas de la ventilation du montant racheté par type de gestion et/ou support d'investissement.

5. Demande de rachat total

- ☐ Je souhaite procéder au rachat total de mon contrat. Je joins la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

6. Motif du rachat

- ☐ Immobilier (précisez) : ☐ Achat immobilier ☐ Travaux
☐ Frais de notaire ☐ Remboursement d'emprunt
☐ Besoin de trésorerie (précisez) : ☐ Donation/Succession ☐ Changement de situation familiale
☐ Consommation courante ☐ Complément de revenu ☐ Impôts
☐ Choix d'un autre placement financier :

Avant d'effectuer un rachat, il convient de vérifier avec votre conseiller que ce choix correspond bien à vos projets, besoins, exigences ainsi qu'à votre profil d'épargnant et à votre situation financière.

7. Modalités de règlement du rachat

- Je souhaite que mon règlement pour le rachat soit effectué par : ☐ Chèque ☐ Virement (joindre un RIB)

8. Mentions obligatoires : choix de régime fiscal pour le rachat

À remplir **impérativement**, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Options à sélectionner en fonction de la date de vos versements

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 :

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- ☐ J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu**.

Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.

- ☐ Je demande une imposition selon le barème **progressif** de l'**impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).

Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽³⁾.

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués à compter du 27 septembre 2017 :

L'assureur procède lors du rachat à un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire.

Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- ☐ Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux.

(2) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera(seront) effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

(3) Exonération d'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et de vos versements, soit en cas de rachat intervenu avant le 31 décembre de l'année suivant l'un des événements suivants : votre licenciement, votre cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, votre mise en retraite anticipée ou encore votre classement en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. L'exonération peut s'appliquer également si votre conjoint ou votre partenaire de Pacs est concerné par l'un de ces événements. Les justificatifs de cet événement, survenu en cours de vie du contrat, seront à produire à l'occasion de votre déclaration de revenus. L'exonération d'impôt sur le revenu est étendue aux prélèvements sociaux pour le seul cas de l'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. Pour en bénéficier il convient de nous présenter les justificatifs au moment du rachat.

9. Ventilation des rachats partiels par type de gestion		Ventilation du rachat ⁽⁴⁾	
1. Gestion libre		€	%
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous :			
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation ⁽⁴⁾	
1. <input type="text"/>		€	%
2. <input type="text"/>		€	%
3. <input type="text"/>		€	%
4. <input type="text"/>		€	%
5. <input type="text"/>		€	%
6. <input type="text"/>		€	%
7. <input type="text"/>		€	%
8. <input type="text"/>		€	%
9. <input type="text"/>		€	%
10. <input type="text"/>		€	%
€ restant à ventiler en GL : 0,00		Total	€
2. Gestion sous mandat collective ⁽⁵⁾		€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.			
3. Gestion sous mandat personnalisée ⁽⁵⁾ (non éligible aux rachats partiels programmés)		€	%
Une demande qui aurait pour effet de porter l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée à un montant inférieur à celui indiqué dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information entrainerait la résiliation du mandat. L'épargne restante serait alors arbitrée sur le support de trésorerie indiqué dans la « Liste des supports » en vigueur. La résiliation vous replace dans la plénitude des droits prévus en Gestion libre sur cette épargne.			
		Total	€ 100 %

10. Date et signature(s)		
Fait à _____, le <input type="text"/> (Compléter impérativement la date)		
Signature du premier Souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du second Souscripteur (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du Représentant légal (si souscripteur personne morale) précédée de la mention « Lu et approuvé »
<div></div>	<div></div>	<div></div>

IMPRIMER



Exemplaire Assureur

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.
(5) Uniquement si ce mode de gestion est disponible dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information que j'ai signé.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN CAS DE DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE NON LIBÉRATOIRE

CONTRAT

Nom du contrat :
N° de contrat :

La demande de dispense comporte l'identité et l'adresse du contribuable. Elle peut être effectuée sur papier libre selon le modèle suivant ou complétée directement ci-dessous :

Je soussigné(e),
demeurant au

demande à être dispensé(e) du prélèvement prévu à l'article 125 0-A, II 2 du CGI et atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à :

- 25 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ;
- 50 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune).

En cas de dispense lors de la mise en place de rachats partiels programmés :

Cette demande de dispense étant effectuée dans le cadre de la mise en place de rachats partiels programmés, j'ai bien pris acte que je suis tenu(e) de communiquer annuellement à mon interlocuteur habituel une attestation à jour, ou de l'informer de tout changement de situation d'ici à l'arrêt de ces rachats partiels programmés. En effet, si le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal venait à excéder les montants précités, je ne serais plus éligible à la dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Le bénéfice de la dispense par une personne physique ne remplissant pas la condition requise entraîne l'application d'une amende de 10 % du montant du prélèvement ayant fait l'objet de la demande de dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Fait à
le>

SIGNATURE

IMPRIMER



Exemplaire Assureur





DEMANDE DE RACHAT

1. Partenaire

Nom du partenaire :
 N° de suivi commercial : N° portefeuille AXA :

2. Contrat

Nom du contrat : N° de contrat :

3. Souscripteur(s)

Personnes physiques

Premier souscripteur

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :

Adresse de la résidence principale :
 Code postal : Ville :
 Pays :

Second souscripteur (en cas de co-souscription)

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :

ou

Personne morale

Dénomination sociale :
 Forme juridique :
 Objet social :
 Date de constitution : RCS :
 Adresse du siège social :
 Nationalité de la société :

représentée par (personne dûment habilitée) :

☐ M. ☐ Mme

Nom et prénom du représentant légal :
 Agissant en qualité de :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 État civil :

4. Demande de rachat

J'ai pris connaissance que toute opération en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds. La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.

Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

Rachat partiel

☐ Je souhaite procéder à un rachat partiel de mon épargne d'un montant de € (minimum indiqué dans la Proposition d'assurance valant Note d'information).

Je demande que le montant du rachat partiel soit : ☐ au prorata ⁽¹⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après

Par défaut, si le rachat partiel concerne l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée, le montant du rachat partiel est brut.

Je souhaite procéder à un rachat partiel : ☐ brut de tout prélèvement ☐ net de tout prélèvement

(1) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera/seront effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

4. Demande de rachat (suite)

Rachats partiels programmés (uniquement si prévu dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information)

- ☐ Je souhaite procéder à des rachats partiels programmés de mon contrat : ☐ au prorata ⁽²⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
Montant de mon rachat partiel programmé : € (minimum 150 €).
Selon la périodicité suivante : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle
À compter du 0 5 / / et jusqu'au 0 5 / / (inclus) [durée maximum 3 ans] **Date maximale autorisée :**

Les rachats programmés sont disponibles uniquement par virement (joindre un IBAN). En présence de rachats programmés, la mise en place de versements programmés n'est pas autorisée, et les versements programmés en cours sont arrêtés.

Les rachats partiels programmés peuvent être mis en place uniquement en Gestion libre et en Gestion sous mandat collective.

Les calculs des prélèvements fiscaux ou sociaux seront établis en fonction des plus-values globales de mon contrat en cours à la date de cette demande de rachat et ne dépendent pas de la ventilation du montant racheté par type de gestion et/ou support d'investissement.

5. Demande de rachat total

- ☐ Je souhaite procéder au rachat total de mon contrat. Je joins la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

6. Motif du rachat

- ☐ Immobilier (précisez) : ☐ Achat immobilier ☐ Travaux
☐ Frais de notaire ☐ Remboursement d'emprunt
☐ Besoin de trésorerie (précisez) : ☐ Donation/Succession ☐ Changement de situation familiale
☐ Consommation courante ☐ Complément de revenu ☐ Impôts
☐ Choix d'un autre placement financier :

Avant d'effectuer un rachat, il convient de vérifier avec votre conseiller que ce choix correspond bien à vos projets, besoins, exigences ainsi qu'à votre profil d'épargnant et à votre situation financière.

7. Modalités de règlement du rachat

- Je souhaite que mon règlement pour le rachat soit effectué par : ☐ Chèque ☐ Virement (joindre un RIB)

8. Mentions obligatoires : choix de régime fiscal pour le rachat

À remplir **impérativement**, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Options à sélectionner en fonction de la date de vos versements

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 :

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- ☐ J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu**.

Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.

- ☐ Je demande une imposition selon le barème **progressif** de l'**impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).

Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽³⁾.

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués à compter du 27 septembre 2017 :

L'assureur procède lors du rachat à un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire.

Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- ☐ Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux.

(2) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera(seront) effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

(3) Exonération d'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et de vos versements, soit en cas de rachat intervenu avant le 31 décembre de l'année suivant l'un des événements suivants : votre licenciement, votre cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, votre mise en retraite anticipée ou encore votre classement en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. L'exonération peut s'appliquer également si votre conjoint ou votre partenaire de Pacs est concerné par l'un de ces événements. Les justificatifs de cet événement, survenu en cours de vie du contrat, seront à produire à l'occasion de votre déclaration de revenus. L'exonération d'impôt sur le revenu est étendue aux prélèvements sociaux pour le seul cas de l'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. Pour en bénéficier il convient de nous présenter les justificatifs au moment du rachat.

9. Ventilation des rachats partiels par type de gestion		Ventilation du rachat ⁽⁴⁾	
1. Gestion libre		€	%
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous :			
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation ⁽⁴⁾	
1. <input type="text"/>		€	%
2. <input type="text"/>		€	%
3. <input type="text"/>		€	%
4. <input type="text"/>		€	%
5. <input type="text"/>		€	%
6. <input type="text"/>		€	%
7. <input type="text"/>		€	%
8. <input type="text"/>		€	%
9. <input type="text"/>		€	%
10. <input type="text"/>		€	%
€ restant à ventiler en GL : 0,00		Total	€
2. Gestion sous mandat collective ⁽⁵⁾		€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.			
3. Gestion sous mandat personnalisée ⁽⁵⁾ (non éligible aux rachats partiels programmés)		€	%
Une demande qui aurait pour effet de porter l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée à un montant inférieur à celui indiqué dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information entrainerait la résiliation du mandat. L'épargne restante serait alors arbitrée sur le support de trésorerie indiqué dans la « Liste des supports » en vigueur. La résiliation vous replace dans la plénitude des droits prévus en Gestion libre sur cette épargne.			
		Total	€ 100 %

10. Date et signature(s)		
Fait à _____, le <input type="text"/> (Compléter impérativement la date)		
Signature du premier Souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du second Souscripteur (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du Représentant légal (si souscripteur personne morale) précédée de la mention « Lu et approuvé »
<div></div>	<div></div>	<div></div>

IMPRIMER

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.
(5) Uniquement si ce mode de gestion est disponible dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information que j'ai signé.



CONTRAT

N° de contrat :

demeurant au

- 25 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ;
- 50 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune).

Le bénéfice de la dispense par une personne physique ne remplissant pas la condition requise entraîne l'application d'une amende de 10 % du montant du prélèvement ayant fait l'objet de la demande de dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

SIGNATURE



DEMANDE DE RACHAT

1. Partenaire

Nom du partenaire :
 N° de suivi commercial : N° portefeuille AXA :

2. Contrat

Nom du contrat : N° de contrat :

3. Souscripteur(s)

Personnes physiques

Premier souscripteur

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :
 Adresse de la résidence principale :
 Code postal : Ville :
 Pays :

Second souscripteur (en cas de co-souscription)

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :

ou

Personne morale

Dénomination sociale :
 Forme juridique :
 Objet social :
 Date de constitution : RCS :
 Adresse du siège social :
 Nationalité de la société :
représentée par (personne dûment habilitée) :
☐ M. ☐ Mme
 Nom et prénom du représentant légal :
 Agissant en qualité de :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 État civil :

4. Demande de rachat

J'ai pris connaissance que toute opération en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds. La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.
 Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

Rachat partiel

☐ Je souhaite procéder à un rachat partiel de mon épargne d'un montant de € (minimum indiqué dans la Proposition d'assurance valant Note d'information).
 Je demande que le montant du rachat partiel soit : ☐ au prorata ⁽¹⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
 Par défaut, si le rachat partiel concerne l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée, le montant du rachat partiel est brut.
 Je souhaite procéder à un rachat partiel : ☐ brut de tout prélèvement ☐ net de tout prélèvement

(1) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera/seront effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

4. Demande de rachat (suite)

Rachats partiels programmés (uniquement si prévu dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information)

- ☐ Je souhaite procéder à des rachats partiels programmés de mon contrat : ☐ au prorata ⁽²⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
Montant de mon rachat partiel programmé : € (minimum 150 €).
Selon la périodicité suivante : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle
À compter du 0 5 / / et jusqu'au 0 5 / / (inclus) [durée maximum 3 ans] **Date maximale autorisée :**

Les rachats programmés sont disponibles uniquement par virement (joindre un IBAN). En présence de rachats programmés, la mise en place de versements programmés n'est pas autorisée, et les versements programmés en cours sont arrêtés.

Les rachats partiels programmés peuvent être mis en place uniquement en Gestion libre et en Gestion sous mandat collective.

Les calculs des prélèvements fiscaux ou sociaux seront établis en fonction des plus-values globales de mon contrat en cours à la date de cette demande de rachat et ne dépendent pas de la ventilation du montant racheté par type de gestion et/ou support d'investissement.

5. Demande de rachat total

- ☐ Je souhaite procéder au rachat total de mon contrat. Je joins la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

6. Motif du rachat

- ☐ Immobilier (précisez) : ☐ Achat immobilier ☐ Travaux
☐ Frais de notaire ☐ Remboursement d'emprunt
☐ Besoin de trésorerie (précisez) : ☐ Donation/Succession ☐ Changement de situation familiale
☐ Consommation courante ☐ Complément de revenu ☐ Impôts
☐ Choix d'un autre placement financier :

Avant d'effectuer un rachat, il convient de vérifier avec votre conseiller que ce choix correspond bien à vos projets, besoins, exigences ainsi qu'à votre profil d'épargnant et à votre situation financière.

7. Modalités de règlement du rachat

- Je souhaite que mon règlement pour le rachat soit effectué par : ☐ Chèque ☐ Virement (joindre un RIB)

8. Mentions obligatoires : choix de régime fiscal pour le rachat

À remplir **impérativement**, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Options à sélectionner en fonction de la date de vos versements

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 :

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- ☐ J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu.**

Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.

- ☐ Je demande une imposition selon le barème **progressif** de l'**impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).

Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽³⁾.

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués à compter du 27 septembre 2017 :

L'assureur procède lors du rachat à un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire.

Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- ☐ Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux.

(2) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera(seront) effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

(3) Exonération d'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et de vos versements, soit en cas de rachat intervenu avant le 31 décembre de l'année suivant l'un des événements suivants : votre licenciement, votre cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, votre mise en retraite anticipée ou encore votre classement en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. L'exonération peut s'appliquer également si votre conjoint ou votre partenaire de Pacs est concerné par l'un de ces événements. Les justificatifs de cet événement, survenu en cours de vie du contrat, seront à produire à l'occasion de votre déclaration de revenus. L'exonération d'impôt sur le revenu est étendue aux prélèvements sociaux pour le seul cas de l'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. Pour en bénéficier il convient de nous présenter les justificatifs au moment du rachat.

9. Ventilation des rachats partiels par type de gestion		Ventilation du rachat ⁽⁴⁾	
1. Gestion libre		€	%
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous :			
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation ⁽⁴⁾	
1. <input type="text"/>		€	%
2. <input type="text"/>		€	%
3. <input type="text"/>		€	%
4. <input type="text"/>		€	%
5. <input type="text"/>		€	%
6. <input type="text"/>		€	%
7. <input type="text"/>		€	%
8. <input type="text"/>		€	%
9. <input type="text"/>		€	%
10. <input type="text"/>		€	%
€ restant à ventiler en GL : 0,00		Total	€
2. Gestion sous mandat collective ⁽⁵⁾		€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.			
3. Gestion sous mandat personnalisée ⁽⁵⁾ (non éligible aux rachats partiels programmés)		€	%
Une demande qui aurait pour effet de porter l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée à un montant inférieur à celui indiqué dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information entrainerait la résiliation du mandat. L'épargne restante serait alors arbitrée sur le support de trésorerie indiqué dans la « Liste des supports » en vigueur. La résiliation vous replace dans la plénitude des droits prévus en Gestion libre sur cette épargne.			
		Total	€ 100 %

10. Date et signature(s)		
Fait à _____, le <input type="text"/> (Compléter impérativement la date)		
Signature du premier Souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du second Souscripteur (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du Représentant légal (si souscripteur personne morale) précédée de la mention « Lu et approuvé »
<div></div>	<div></div>	<div></div>

IMPRIMER



Exemplaire Partenaire

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.
(5) Uniquement si ce mode de gestion est disponible dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information que j'ai signé.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN CAS DE DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE NON LIBÉRATOIRE

CONTRAT

Nom du contrat :
N° de contrat :

La demande de dispense comporte l'identité et l'adresse du contribuable. Elle peut être effectuée sur papier libre selon le modèle suivant ou complétée directement ci-dessous :

Je soussigné(e),
demeurant au

demande à être dispensé(e) du prélèvement prévu à l'article 125 0-A, II 2 du CGI et atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à :

- 25 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ;
- 50 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune).

En cas de dispense lors de la mise en place de rachats partiels programmés :

Cette demande de dispense étant effectuée dans le cadre de la mise en place de rachats partiels programmés, j'ai bien pris acte que je suis tenu(e) de communiquer annuellement à mon interlocuteur habituel une attestation à jour, ou de l'informer de tout changement de situation d'ici à l'arrêt de ces rachats partiels programmés. En effet, si le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal venait à excéder les montants précités, je ne serais plus éligible à la dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Le bénéfice de la dispense par une personne physique ne remplissant pas la condition requise entraîne l'application d'une amende de 10 % du montant du prélèvement ayant fait l'objet de la demande de dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Fait à
le>

SIGNATURE

IMPRIMER



Exemplaire Partenaire





DEMANDE DE RACHAT

1. Partenaire

Nom du partenaire :
 N° de suivi commercial : N° portefeuille AXA :

2. Contrat

Nom du contrat : N° de contrat :

3. Souscripteur(s)

Personnes physiques

Premier souscripteur

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :
 Adresse de la résidence principale :
 Code postal : Ville :
 Pays :

Second souscripteur (en cas de co-souscription)

☐ M. ☐ Mme

Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Commune :
 Département :
 Pays :
 E-mail :
 Téléphone portable :

ou

Personne morale

Dénomination sociale :
 Forme juridique :
 Objet social :
 Date de constitution : RCS :
 Adresse du siège social :
 Nationalité de la société :
représentée par (personne dûment habilitée) :
☐ M. ☐ Mme
 Nom et prénom du représentant légal :
 Agissant en qualité de :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 État civil :

4. Demande de rachat

J'ai pris connaissance que toute opération en sortie du fonds Croissance vient diminuer la garantie à l'échéance et la provision de diversification, dans la même proportion que la diminution de la valeur de l'épargne constituée dans ce fonds. La garantie en Capital s'applique uniquement à l'échéance.
 Si votre épargne était investie sur plusieurs supports, dont le fonds Croissance, et qu'elle devient, à la suite de votre demande, entièrement investie sur le fonds Croissance, la garantie Plancher facultative éventuellement souscrite sera automatiquement résiliée, les frais de la garantie ne pouvant plus être prélevés.

Rachat partiel

☐ Je souhaite procéder à un rachat partiel de mon épargne d'un montant de € (minimum indiqué dans la Proposition d'assurance valant Note d'information).
 Je demande que le montant du rachat partiel soit : ☐ au prorata ⁽¹⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
 Par défaut, si le rachat partiel concerne l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée, le montant du rachat partiel est brut.
 Je souhaite procéder à un rachat partiel : ☐ brut de tout prélèvement ☐ net de tout prélèvement

(1) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera/seront effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

4. Demande de rachat (suite)

Rachats partiels programmés (uniquement si prévu dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information)

- ☐ Je souhaite procéder à des rachats partiels programmés de mon contrat : ☐ au prorata ⁽²⁾ ☐ selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après
Montant de mon rachat partiel programmé : € (minimum 150 €).
Selon la périodicité suivante : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle
À compter du 0 5 / / et jusqu'au 0 5 / / (inclus) [durée maximum 3 ans] **Date maximale autorisée :**

Les rachats programmés sont disponibles uniquement par virement (joindre un IBAN). En présence de rachats programmés, la mise en place de versements programmés n'est pas autorisée, et les versements programmés en cours sont arrêtés.

Les rachats partiels programmés peuvent être mis en place uniquement en Gestion libre et en Gestion sous mandat collective.

Les calculs des prélèvements fiscaux ou sociaux seront établis en fonction des plus-values globales de mon contrat en cours à la date de cette demande de rachat et ne dépendent pas de la ventilation du montant racheté par type de gestion et/ou support d'investissement.

5. Demande de rachat total

- ☐ Je souhaite procéder au rachat total de mon contrat. Je joins la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

6. Motif du rachat

- ☐ Immobilier (précisez) : ☐ Achat immobilier ☐ Travaux
☐ Frais de notaire ☐ Remboursement d'emprunt
☐ Besoin de trésorerie (précisez) : ☐ Donation/Succession ☐ Changement de situation familiale
☐ Consommation courante ☐ Complément de revenu ☐ Impôts
☐ Choix d'un autre placement financier :

Avant d'effectuer un rachat, il convient de vérifier avec votre conseiller que ce choix correspond bien à vos projets, besoins, exigences ainsi qu'à votre profil d'épargnant et à votre situation financière.

7. Modalités de règlement du rachat

- Je souhaite que mon règlement pour le rachat soit effectué par : ☐ Chèque ☐ Virement (joindre un RIB)

8. Mentions obligatoires : choix de régime fiscal pour le rachat

À remplir **impérativement**, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

Options à sélectionner en fonction de la date de vos versements

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 :

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27 septembre 2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- ☐ J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu**.

Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.

- ☐ Je demande une imposition selon le barème **progressif** de l'**impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).

Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽³⁾.

- Pour la part des produits relatifs aux versements effectués à compter du 27 septembre 2017 :

L'assureur procède lors du rachat à un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire.

Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- ☐ Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux.

(2) Le rachat partiel et/ou les rachats partiels programmés sera(seront) effectué(s) au prorata de l'épargne gérée sur les différents types de gestion (Gestion libre et en Gestion sous mandat collective) et au sein de ces types de gestion au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement, hors actions/obligations/OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et supports avec avenants en cas de rachats partiels programmés.

(3) Exonération d'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et de vos versements, soit en cas de rachat intervenu avant le 31 décembre de l'année suivant l'un des événements suivants : votre licenciement, votre cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, votre mise en retraite anticipée ou encore votre classement en invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. L'exonération peut s'appliquer également si votre conjoint ou votre partenaire de Pacs est concerné par l'un de ces événements. Les justificatifs de cet événement, survenu en cours de vie du contrat, seront à produire à l'occasion de votre déclaration de revenus. L'exonération d'impôt sur le revenu est étendue aux prélèvements sociaux pour le seul cas de l'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie. Pour en bénéficier il convient de nous présenter les justificatifs au moment du rachat.

9. Ventilation des rachats partiels par type de gestion		Ventilation du rachat ⁽⁴⁾	
1. Gestion libre		€	%
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous :			
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés	Ventilation ⁽⁴⁾	
1. <input type="text"/>		€	%
2. <input type="text"/>		€	%
3. <input type="text"/>		€	%
4. <input type="text"/>		€	%
5. <input type="text"/>		€	%
6. <input type="text"/>		€	%
7. <input type="text"/>		€	%
8. <input type="text"/>		€	%
9. <input type="text"/>		€	%
10. <input type="text"/>		€	%
€ restant à ventiler en GL : 0,00		Total	€
2. Gestion sous mandat collective ⁽⁵⁾		€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.			
3. Gestion sous mandat personnalisée ⁽⁵⁾ (non éligible aux rachats partiels programmés)		€	%
Une demande qui aurait pour effet de porter l'épargne gérée en Gestion sous mandat personnalisée à un montant inférieur à celui indiqué dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information entrainerait la résiliation du mandat. L'épargne restante serait alors arbitrée sur le support de trésorerie indiqué dans la « Liste des supports » en vigueur. La résiliation vous replace dans la plénitude des droits prévus en Gestion libre sur cette épargne.			
		Total	€ 100 %

10. Date et signature(s)		
Fait à _____, le <input type="text"/> (Compléter impérativement la date)		
Signature du premier Souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du second Souscripteur (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du Représentant légal (si souscripteur personne morale) précédée de la mention « Lu et approuvé »
<div></div>	<div></div>	<div></div>

IMPRIMER

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.
(5) Uniquement si ce mode de gestion est disponible dans la Proposition d'assurance [1/2] valant Note d'information que j'ai signé.





CONTRAT

SIGNATURE

036f 07341E 113034 COME BACK